



[Version en ligne](#)

A la UNE !



Comme l'année passée, nous avons fêté l'arrivée de l'été et le début des congés ! Ce fut l'occasion de remettre les prix aux gagnants de notre "Summer Game"...
A présent, la rentrée se profile et l'été arrive déjà à sa fin !
Alors bonne rentrée à toutes et à tous !



MENU

- CRECHES & GARDERIES : L'ÉTÉ FUT CHAUD !
- APPLICATION DE L'ARTICLE 85 du STATUT
- RENTREE SCOLAIRE vs FIN D'ETUDES
- ÉLECTION DE LA RÉPRÉSENTATION DU PERSONNEL BRUXELLES 2018
- CONFERENCE SFE – C'EST VOUS QUI DECIDEZ !
- EXERCICES PROMOTION / RECLASSEMENT 2018
- CHOMAGE

EDITORIAL

Nous avons le plaisir de vous proposer la 4^{ème} info membres de l'année !
La période estivale arrive à son terme et la rentrée est là, avec son lot d'informations...
L'été a été marqué par de hautes températures et la canicule a été difficile pour certains, que ce soit dans les bureaux mais également dans les crèches & garderies. Nous suivons ce dossier de près avec des propositions concrètes pour éviter que ces conditions ne se reproduisent.
Ensuite, qui dit "rentrée", dit "*déclaration scolaire*" pour la nouvelle année scolaire 2018-2019.

- PENSION
- PREPARATION CONCOURS EPSO
- RGPD : REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- CONSULTATION JURIDIQUE : PROCHAINES DATES + A QUOI CA SERT ?

Comme chaque année, s'y prendre à temps permet d'éviter des paiements indûment versés et/ou les coupures de droits !
 Pour conclure cet édito, nous souhaitons également rendre hommage à l'entrée au [Panthéon, le 1^{er} Juillet dernier](#), de Mme [Simone Veil](#), femme de convictions, rescapée de la Shoah et première Présidente du Parlement Européen.
 Cet acte marque la reconnaissance de la Nation française pour cette femme remarquable.

Bonne lecture !
 Le Comité Exécutif



CRECHES & GARDERIES : l'été fut chaud !

Récemment le **SFE** a été contacté par plusieurs collègues de certains immeubles suite à leur situation inconfortable et malsaine liée à la canicule.

Dans les locaux de la crèche CLOVIS, une délégation du CLP est intervenue et a constaté des températures excessives et désagréables dans plusieurs salles. On peut clairement dire que le confort des enfants et du personnel n'était pas assuré.

Le personnel sur place a dû "bricoler" des aménagements pour améliorer le confort des plus jeunes.

Nous saluons leur abnégation et leur professionnalisme !

De ce fait, les membres du **SFE** associés à des membres d'autres OSPs et mandatés dans le comité de prévention et protection au travail (CPPT*) par le CLP, ont saisi l'OIB et la DG HR.

Le **SFE** demande expressément à l'administration de prendre des mesures en cas de périodes de canicule (ou grand froid). Nous préconisons la mise en place d'un **plan d'urgence canicule** pour l'été prochain afin d'assurer le confort et le bien-être des enfants (mais également des collègues, qui subiraient les mêmes conditions, dans les bureaux).

Ce plan aurait pour objectifs (**vos idées sont les bienvenues !**) :

- D'**anticiper** l'arrivée d'une canicule (contrôle des installations techniques, isolations...);
- De **définir les actions** à mettre en œuvre au niveau local (par bâtiment) pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci ;
- D'**adapter** au mieux les **mesures de prévention** (surtout pour les populations spécifiques telles que les enfants / bébés) ;
- En cas de fermeture temporaire d'une section / bâtiment
 - Permettre la **relocalisation** dans un autre espace adapté ;
 - OU
 - Permettre l'octroi par l'AIPN de **télétravail circonstanciel** ou de **congé spécial** ;
- Pour tout le personnel, **distribution d'eau** à un prix plancher (à l'heure actuelle, l'eau est parfois plus chère qu'un soda !) et l'installation de fontaines d'eau à chaque étage à la crèche Clovis ;

D'autre part, le **SFE** insiste et considère que des mesures budgétaires de rénovation au sein de la crèche Clovis doivent être prises rapidement afin qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir !

Le **SFE**, qui soutient la sacro-sainte politique du bien-être mise en place et prônée par la DG HR, estime que cette situation d'inconfort est contradictoire et paradoxale !

(*) **CPPT**: Comité paritaire de prévention et de protection au travail



APPLICATION DE L'ARTICLE 85 du STATUT

L'info administrative [28-2018](#) parue le 11/07 dernier définit les lignes directrices en matière d'application de l'article 85 du Statut, c'est-à-dire le "recouvrement de créances" ou "retenue sur salaire de sommes indument perçues".

En tant que syndicat, nous sommes confrontés régulièrement à ce type de situation et voici quelques éléments importants à savoir :

Quelques informations :

- L'introduction d'un **article 90** contre la décision de récupération **ne suspend pas cette dernière !**
- La **retenue** sur salaire intervient à **partir du 2^{ème} mois suivant la notification formelle** de l'AIPN ;
- Un **plan d'échelonnement** est possible :
 - Par défaut, la retenue est fixée à 15% du traitement de base/pension/allocation de l'agent/ex agent dans la limite de 24 mois (le % peut être supérieur pour limiter la durée du plan d'échelonnement à 24 mois) ;
 - Possibilité d'adapter le plan d'apurement à 10% du traitement de base/pension/allocation de l'agent/ex agent (toujours avec la limite de durée de 24 mois) ;
 - Exceptionnellement, la durée peut être portée à 36 mois et le remboursement inférieur à 10% ;
- **Si la retenue sur salaire concerne un agent des agences exécutives**, le plan d'échelonnement s'étale, au plus tard, jusqu'à la date de fin du programme cadre de l'agence exécutive. En effet, les agences exécutives sont établies pour une durée limitée par la Commission européenne, afin de gérer des tâches spécifiques liées aux programmes de l'UE. **En cas de nouveau programme qui permettrait à l'agence exécutive de continuer ses tâches, l'agent devra veiller à demander une révision de son échelonnement.**

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes concerné(e) et/ou si vous avez des questions !



RENTREE SCOLAIRE vs FIN D'ETUDES

Suite au message du PMO envoyé le 1^{er} août, vous êtes invité(e) à introduire une nouvelle déclaration scolaire si votre enfant continue ses études.



Nous voudrions vous rappeler l'importance d'introduire votre déclaration dès que possible pour éviter tout problème au niveau du paiement des allocations familiales (coupures, récupération...).

Dans le même sens, si votre enfant a décidé d'arrêter ses études et qu'il n'a pas encore atteint l'âge de 26 ans, vous devez en informer le PMO afin de ne pas percevoir indument des allocations familiales...

Ces sommes indument perçues vous seront par la suite réclamées et pourraient représenter des montants importants !

[\(voir notre point sur l'application de l'article 85 du Statut\)](#)

Nous attirons également votre attention sur l'information administrative [29-2018](#) relative au remboursement de frais de scolarité exceptionnels.

Et si votre enfant travaille pendant ses études ?

Cela peut avoir un impact sur les allocations familiales. Son revenu ne doit pas dépasser 40% du traitement de base d'un AST 1/1 (soit AST 1/1 = 2872.47 → 40% = 1148.98€).

A noter que cela ne concerne pas les "job étudiant".

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions/problèmes et/ou à utiliser le [tutoriel en ligne](#) sur les allocations scolaires proposé par le PMO.



Élection de la Représentation du personnel Bruxelles 2018

Où en est-on ?

Nous vous informions dans notre dernière info-membres (n°3), que les élections du Personnel 2018 seraient repoussées à la rentrée (septembre-octobre)

Suivant les informations dont nous disposons, celles-ci auraient lieu fin octobre.

Vous voulez être candidat sur notre liste ? N'hésitez pas ! Rejoignez-nous, il reste encore quelques places !

A quoi cela vous engage-t-il d'être sur notre liste électorale ? A renforcer notre action et à nous soutenir pour défendre vos conditions de travail.

Étant agent d'une Agence Exécutive, ou pensionné(e), vous ne pouvez pas être sur notre liste, malgré tout, votre soutien est essentiel également.

Vos idées sont importantes !

Le SFE, c'est vous !



CONFERENCE SFE – C'EST VOUS QUI DECIDEZ !



Le **SFE** souhaite proposer des conférences animées par un de nos avocats sur des thèmes qui VOUS intéressent !

Plusieurs thèmes seront abordés suivant votre intérêt, il vous suffit de [voter via ce lien](#) (ou nous faire part de votre intérêt par mail).

• ***Le DIVORCE, garde d'enfant... Que dit la législation Belge /européenne ?***

Saviez-vous qu'en Allemagne, la seule cause de divorce possible est l'échec du mariage, alors qu'en Grande Bretagne, le divorce ne peut être demandé qu'après un an de mariage et uniquement pour faute ?

- ***Le BAIL, que dit la législation belge ? Quid des expatriés...***
- ***Biens immobiliers...***
- (...)



Exercices PROMOTION / RECLASSEMENT



Suite à nos tracts du 18/06 et du 25/06, respectivement sur l'exercice de promotion et reclassement (publication des listes de promotions), nous avons reçu un grand nombre de réactions nous demandant conseils et aides pour l'introduction d'un recours contre la décision de non promotion ou de non reclassement. Concrètement, pour ceux et celles qui auraient fait appel, voici la suite du planning :

Fonctionnaires

3-14 Septembre	Groupes préparatoires des comités paritaires de promotion	Le groupe AD et le groupe AST examinent séparément tout le personnel éligible pour une promotion, grade par grade, et préparent un projet de liste finale de promotions ainsi que de décision pour chaque appel, tenant compte des propositions des DG et des appels.
Octobre	Comités paritaires de promotion	Les comités paritaires de promotion AD et AST se réunissent pour examiner les recommandations de leur groupe préparatoire et faire des recommandations finales à l'AIPN.
Fin Octobre - début Novembre	Décisions de promotions	L'AIPN examine séparément tout le personnel éligible pour une promotion, grade par grade, et examine les appels. Après une dernière comparaison de mérites, l'AIPN adopte la liste des fonctionnaires promus. Publication de l'information administrative.

Agents contractuels (3bis / Commission)

Fin Septembre début Octobre	Réunions du Comité paritaire de reclassement	Le comité paritaire de reclassement des agents contractuels 3bis examine séparément le personnel éligible pour un reclassement, grade par grade. Il procède à l'examen des appels et prépare la liste des propositions de reclassement qu'il recommande à l'AHCC.
Octobre/Novembre	Décisions de reclassement	L'AHCC arrête la liste des agents contractuels reclassés au grade supérieur.

Pour les fonctionnaires et agents contractuels, la promotion / reclassement sera visible sur le salaire de décembre.

Nous sommes présents dans les comités d'appel AST et Agent contractuel.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !



CHOMAGE



Le **SFE** a constaté un vide juridique au niveau du versement du chômage européen.

En effet, plusieurs anciens collègues se sont retrouvés sans allocations de chômage européen, sous prétexte qu'ils retravaillaient. *Logique, direz-vous ?*

Pas tout à fait, quand on sait que ces collègues ne retravaillaient qu'à mi-temps et donc, demeuraient toujours "demandeur d'emploi" à mi-temps.

S'agissant d'un préjudice financier dramatique, le **SFE** et son partenaire national belge, ACV/CSC, suivent ce dossier avec attention !



PENSION



Suite à notre "news" dans l'info membres 3 sur ce sujet, vos réactions vont nous permettre d'améliorer notre document explicatif qui peut/pourra vous être utile !

En attendant, nous avons constaté que la [calculatrice pension sur MyIntracomm](#), renvoyait un résultat erroné en cas de carrière avec plusieurs taux de contribution pension sous le même lien statutaire

(ex : contrat Agent contractuel de plusieurs années, contribuant

pour une période à 1.9%, puis à 1.8%...).

Vous devrez donc bien spécifier chaque période, exemple :

- AC 3ter (Commission) 1/05/2008 au 31/08/2016 ;
- AC 3 bis (Agence): 1/09/2016 à ... (date de départ souhaitée) ;

Le **SFE** l'a signalé au PMO afin qu'une correction soit faite sur l'outil ou qu'une meilleure information soit donnée aux utilisateurs.



PREPARATION CONCOURS EPSO



Plusieurs offres que nous réservons **en priorité à nos membres !** Celles-ci sont disponibles également sur [notre site](#), n'hésitez pas à le consulter régulièrement !

- **Formations**

Comme toujours, pour les membres (en règle de cotisation), **les cours présentiels sont gratuits.**

Les personnes externes qui ont travaillé ou ne travaillent pas dans les institutions européennes peuvent participer à nos formations.

Prochains cours : coaché par Anne DRAIME sur le **Centre d'évaluation**.



Au vu du succès de ces formations, nous vous recommandons de réserver votre place le plus rapidement possible.

DATE	LANGUE	Place disponible ?
27/09/2018	EN	CLOSE
18/10/2018	EN	OUI
25/10/2018	FR	OUI

Inscription via [notre site web](#)

- Livres**

Nous vous proposons toujours les livres ORSEU à un prix préférentiel pour nos membres en règle de cotisation. Plus d'informations sur [notre site web](#).

LIVRES	Édition	Prix SFE €
QCM DE RAISONNEMENT NUMERIQUE (FR)	06/2014	30
QCM DE RAISONNEMENT VERBAL (FR)	03/2012	23
QCM DE RAISONNEMENT ABSTRAIT (FR)	06/2017	30
TEST DE JUGEMENT SITUATIONNEL (FR)	11/2013	25
EXACTITUDE ET PRECISION – PRIORITE ET ORGANISATION (FR)	09/2012	30
ETUDE DE CAS (FR)	04/2015	30
BAC A COURRIER (FR)	02/2017	30
 LES BASES DU RAISONNEMENT NUMERIQUE (FR)	2016	27
NUMERICAL REASONING MCQ (EN)	02/2014	30
VERBAL REASONING MCQ (EN)	03/2012	23
ABSTRACT REASONING MCQ (EN) – PROMO!	03/2012	20
ABSTRACT REASONING MCQ (EN)	06/2017	30
SITUATIONAL JUDGEMENT TEST (EN)	11/2013	25
ACCURACY AND PRECISION - PRIORITISING AND ORGANISING (EN)	09/2012	30
CASE STUDY (EN)	04/2015	30
E-TRAY (EN)	02/2017	30
 NUMERICAL REASONING – A TRAINING GUIDE (EN)	2016	27



RGPD : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Afin de se conformer à la législation européenne, et par extension à la législation belge sur la protection des données, nous tenions à vous informer que toutes les informations personnelles que nous pourrions avoir vous concernant sont librement consultables, par vous-même, dans nos locaux (sur simple demande par mail). A noter que ces informations ne concernent que celles figurant sur le bulletin d'adhésion. Celles-ci ne sont pas transmises à des tiers et sont strictement confidentielles.



Les informations confidentielles (échanges de mails...) ne sont pas archivées. Prochainement, nos termes d'utilisation seront disponibles et consultables sur notre [site web](#).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur ce sujet !

Voir aussi :

[Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#)



CONSULTATION JURIDIQUE : PROCHAINES DATES + A QUOI CA SERT ?




Les prochaines consultations juridiques auprès de notre avocat (gratuit pour les membres en ordre de cotisation) auront lieu :

- **18 Septembre**
- **16 Octobre**

Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous contacter rapidement. [Cliquez ici](#) pour voir les rendez-vous disponibles.

Lors de ces consultations, vous abordez des problématiques liées à votre situation professionnelle (ou privées ayant un lien avec votre vie professionnelle). Cela va de vos conditions de travail à un problème au sujet de votre salaire ou de votre promotion. Suivant votre situation, notre avocat pourra vous conseiller ou vous proposer l'introduction d'un recours auprès de l'administration (sous réserve d'agrément de l'avocat et de l'accord final du Comité Exécutif du **SFE**)





Votre équipe SFE / Your SFE team:
Giustina SCIARRABONE, Claudio AQUILINO, Dominique KEMPENERS, Alain HUBRECHT, Fabio PADALINA, Jamila ADDA, Antje STREITENBERGER, Uwe IHLI, Hans TORREKENS, Laurent GRUYEZ, Valérie GERBEHAYE, Ferdinand KOPP, Guido SCHWARZ .

Secrétariat / Secretary: Cyril JOUAN

Vous avez des commentaires ou des suggestions sur cette info membres, contactez-nous :

Tous droits réservés CONF-SFE

Info Membres n° 2018-04

RESTEZ CONNECTÉ(E):

